

public, étaient révélées en termes clairs, définis et précis, contrairement à ce qu'on a l'intention de faire, me semble-t-il, si les propositions du gouvernement sont adoptées.

La loi du Royaume-Uni délimite le rayon d'action de l'organisme. L'autorité a été confiée à un ministère qui existait déjà, et je le signale au ministre. Ce ministère est le *Board of Trade*, qui, évidemment, correspond à notre ministère du Commerce. Le président du *Board of Trade* est le ministre qu'on a chargé d'appliquer la loi et de faire rapport au Parlement. On lui a donné des directives, une orientation, de sorte que lui-même et ses fonctionnaires savaient précisément comment ils pouvaient agir. Ce qui importe davantage, c'est que les députés et le public savaient précisément ce qui pouvait être accompli.

Ici, monsieur le président, la situation est tout à fait différente. Le Conseil économique du Canada pourra formuler une planification et faire des études. Je le répète, ces études seront transmises au commissaire ou au sous-commissaire de l'Agence de développement régional. Le sous-commissaire ou le commissaire seront alors chargés, d'après les paroles mêmes du premier ministre, non pas de mettre en pratique les programmes proposés, mais simplement de les coordonner. Si j'ai bien compris, il s'agit d'essayer de persuader les autres ministères de l'État d'appliquer ces études ou ces programmes. Voilà où réside, à mon sens, la difficulté. Le commissaire ne participera aucunement à l'élaboration des programmes. Il ne participera pas à leur exécution et les députés n'auront pas la moindre idée des intentions précises du gouvernement dans ses tentatives d'aider les régions du Canada qui ont besoin d'aide.

Je le répète, on ne peut tirer qu'une ou deux conclusions quand on évalue ce projet de loi. Ou bien il s'agit d'un trompe-l'œil qui n'a aucune valeur, qui ne sert aucune fin utile si ce n'est l'ambition politique d'être fidèle à une promesse faite durant la campagne électorale, ou bien il s'agit de donner à deux ou trois ministères de l'État, fonctionnant sans aucune directive, l'occasion de s'ingérer dans la vie industrielle et économique du pays. Cette ingérence ne se fondera sur aucune loi étudiée, débattue ou approuvée par la Chambre. A moins qu'on ne modifie la résolution ou à moins que le libellé du bill ne soit absolument différent du concept de la résolution, la mesure se contentera de créer un poste de commissaire et de sous-commissaire dont les fonctions et devoirs seront fixés par le gouverneur en conseil. Monsieur le président, j'estime que ce n'est pas ainsi que

la population du pays veut qu'on résolve le problème.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, l'importance du projet de résolution a été exposée à la Chambre dans certains excellents discours, dont deux prononcés au cours des dernières minutes. Le député de Bow-River a mis l'accent sur l'accroissement des méthodes bureaucratiques, et le député de Peace-River a démontré que la résolution est erronée dans son concept. Je me propose, monsieur le président, de parler de cette résolution, parce qu'à mon avis, l'opposition a pour tâche d'examiner avec le plus grand soin les mesures législatives dont est saisie la Chambre des communes. Si je me fie à mon expérience, toute mesure législative soigneusement conçue et présentée est adoptée en peu de temps par la Chambre.

D'autre part, toute mesure législative bâclée crée des ennuis. Voilà ce qu'il en est de ce projet de résolution. Quand nous avons, il y a quelque temps, jeté un premier coup d'œil sur ce projet de résolution, il nous a semblé plutôt sensé. Il était évidemment rédigé de façon à correspondre à une promesse électorale faite pendant la dernière campagne. Le pays s'intéresse beaucoup, et à juste titre, à l'expansion industrielle. Il s'intéresse beaucoup, et à juste titre, à la deuxième partie de la résolution, dont a parlé avec tant de compétence le député de Peace-River, c'est-à-dire à la création d'une agence de développement régional.

Toutefois, le gouvernement actuel semble vouloir trop se hâter et ne pas assez réfléchir, ce qui est apparent dans la résolution à l'étude et, je suppose, aussi dans le projet de loi qu'on a rédigé avec tant de zèle. Cette hâte est également évidente dans d'autres mesures législatives inscrites au *Feuilleton*, comme nous le signalerons en temps voulu. La grande hâte du gouvernement actuel commence à se faire voir sous forme de préparation peu soignée.

Je signalerai que tout le monde, dans notre pays, se rend compte du travail de premier ordre qu'a fourni la Commission Glassco. Le gouvernement actuel sait que le dernier volume du rapport de cette commission a été publié. Toutefois, sans étudier au préalable de façon approfondie les conclusions et recommandations de la Commission Glassco, le gouvernement s'est empressé de faire inscrire au *Feuilleton* des mesures contraires aux recommandations de cette commission. Peut-être le gouvernement a-t-il déjà décidé qu'il n'est pas disposé à accepter certaines de ces recommandations. C'est évidemment parfois le sort des commissions royales. Néanmoins, il me semble